



## **AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION N° CA26 20 0185 (PP-38) – VISANT À AUTORISER LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SUR LE LOT N° 1 930 574 (441, AVENUE LAFLEUR) ET LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION TRIFAMILIALE, DE TROIS HABITATIONS MULTIFAMILIALES ET D'UN BÂTIMENT MIXTE SUR LES LOTS 1 929 294 ET 1 930 574**

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes intéressées que :

Le conseil a adopté à sa séance du 4 mai 2026, le premier projet de résolution portant le numéro CA26 20 0185 (PP-38) visant à autoriser, la démolition d'un bâtiment commercial sur le lot n° 1 930 574 (441, avenue Lafleur) et la construction d'une habitation trifamiliale, de trois habitations multifamiliales et d'un bâtiment mixte sur les lots 1 929 294 et 1 930 574, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement régissant la démolition des immeubles n° 0145, au Règlement de lotissement n° 2100, au Règlement de zonage n° 2098 ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le 27 mai 2026, à 18 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le premier projet de résolution CA26 20 0185 (PP-38) ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 15 mai 2026.

Simon Provost-Goupil  
Secrétaire d'arrondissement